



Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

CT du 2 juillet 2014

Monsieur le Président,

Ce comité technique se tient dans un contexte social et politique difficile pour les citoyens et les salariés. Les résultats des élections européennes traduisent l'échec de la politique menée en France et en Europe. L'abstentionnisme populaire massif a permis une percée sans précédent de l'extrême droite. La CGT combat l'idéologie attachée aux partis héritiers du régime de Vichy, qui a écrit les pages les plus sombres de notre histoire. Avec notre Confédération, et dans une démarche unitaire, nous affirmons que c'est par la réponse aux revendications que l'on pourra redonner espoir et confiance aux citoyens.

Le contexte général est également marqué par de nombreux conflits sociaux, récemment la grève des cheminots « contre la casse de la SNCF, Entreprise de Service Public ! Comme à la Poste, au nom de la concurrence libre et non faussée, le monopole public est remis en cause et avec lui les statuts particuliers et le service public. Cette réforme s'inscrit dans la droite ligne de la politique gouvernementale d'austérité, de remise en cause de la sécurité sociale et des services publics, au nom de la compétitivité, du pacte de responsabilité et du respect des contraintes budgétaires européennes.

Force est de constater que le gouvernement français n'en tire aucun enseignement. Il continue et amplifie sa politique de destruction des acquis sociaux en cédant à toutes les exigences du MEDEF au détriment des salariés, des privés d'emploi et des retraités. Il prépare de nouvelles saignées budgétaires pour les services publics, de nouvelles réglementations dans le secteur privé, favorisant la précarité, le chômage et les reculs sociaux.

Pour les fonctionnaires, et notamment ceux des Finances Publiques, les effets seront similaires : suppressions d'emplois, dégradation des conditions de travail, et même baisse des salaires insidieuse mais bien réelle.

Le 15 mai, la forte mobilisation dans la grève et les manifestations a démontré le profond mécontentement et la nécessité d'ouvrir des négociations sur les salaires, par l'augmentation immédiate et significative du point d'indice. Pour autant la ministre de la Fonction Publique évoque seulement des mesures pour les agents entre 1 et 1,3 SMIC sous forme d'une baisse de cotisations, formule qui ne répond pas à notre demande et fragilise encore la sécurité sociale.

En terme d'emplois, aucune réponse, au contraire. A la DGFIP, malgré les annonces du Directeur d'appeler des lauréats de liste complémentaire des concours B et C, des centaines d'emplois de ces catégories demeureront vacants après le mouvement de mutation du 1^{er} septembre 2014. Dans ces conditions, il deviendra encore plus difficile de faire face aux missions et les conditions de travail des agents ne pourront que se dégrader encore plus.

En terme de rémunérations, les réponses apportées par le gouvernement et la Direction Générale ne peuvent pas nous satisfaire. Le point est gelé depuis le 1^{er} juillet 2010 et devrait le rester jusqu'en 2017. Les cotisations retraite augmentent régulièrement du fait de la réforme de 2010, pourtant largement rejetée par une majorité de salariés et de citoyens. Ainsi les salaires nets des fonctionnaires sont désormais en recul !!!

La réforme indemnitaire menée à la DGFIP ne répond aucunement à ces problèmes, elle ne fait que générer incompréhensions, injustices et mécontentements.

Concernant la prime d'accueil 2013, elle a provoqué et provoque encore beaucoup de réactions. Comment peut-on justifier de telles disparités entre les agents qui accueillent les usagers sous de multiples formes dans des conditions toujours plus difficiles ? Pourquoi certains sont-ils exclus ? Pourquoi fait-on de telles disparités avec les primes de caisses ? Les dispositifs sont incompréhensibles et injustes.

L'annonce faite le 6 juin par le Directeur Général du montant de la prime d'intéressement, 120 € au lieu de 150 €, payés en août au lieu de mai, ne peut que renforcer la colère et le sentiment de mépris ressentis par les agents. En réduisant de 30 euros le montant de cette prime annuelle pour tous les agents, la Direction Générale « finance » sa réforme indemnitaire qui ne bénéficie qu'à quelques uns.

Une autre décision nous inquiète dans la période : le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 qui crée l'indemnité de fonction, de sujétion et expertise (IFSE), versée mensuellement, ainsi qu'un complément indemnitaire annuel versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir. La CGT dénonce les effets négatifs d'une telle prime qui par son caractère individualisé introduit de fait une rémunération au mérite.

Plus que tout, il faut que le point d'indice soit réévalué et qu'un rattrapage du retard accumulé, depuis 2010 et au delà, soit opéré sans attendre, seule mesure permettant de répondre équitablement aux revendications salariales de l'ensemble des fonctionnaires.

Pour en revenir à l'ordre du jour de ce CTL, le tableau de bord de veille sociale nous est présenté. Même s'il est imparfait, il démontre si besoins était de l'état de déliquescence des services. Au delà des chiffres alarmants en matière d'écrêtement horaire, de nombre de jours déposés sur le compte épargne temps, nous serons attentifs à votre analyse de ces données.

Pour la CGT, tout démontre des conditions de travail dégradées et une perte de confiance des personnels envers la DGFIP et son « pilotage », surtout dans l'Yonne où les résultats sont pratiquement tout le temps supérieurs à la moyenne nationale quand il s'agit d'effets négatifs, de ressentis négatifs, de devenir de notre Administration négatif ... Bref que du négatif !!

Pour en revenir à la prime d'accueil, le document fourni n'est ni plus, ni moins celui envoyé aux chefs de service et aux organisations syndicales. Il est loin de satisfaire notre attente. En effet, nous voulons savoir combien d'agents dans le département ont bénéficié de la prime, combien de collègues ont obtenu les 400 euros ? Pour chaque site éligible à la prime, nous demandons d'avoir le détail : nombre de personne l'ayant obtenu et selon quelle formule (totale ou divisée, par quel chiffre, au prorata ...) ? De savoir les 5 cas différents sans détail, on n'est pas plus avancé !

Concernant le régime indemnitaire, bien que prenant acte des évolutions au niveau national (à mettre à l'actif de l'action des personnels), la CGT constate que des points de désaccords demeurent et revendique la poursuite des discussions. Les IFDD sont certes compensées intégralement par l'attribution d'une ACF spécifique de transposition, mais il faut tout de même préciser, que nous passons d'un système de prime non imposable à un même montant soumis à l'impôt. C'est bien une perte immédiate de pouvoir d'achat !

En questions diverses, la CGT Finances Publiques souhaite que les points suivants soient abordés :

- Une fois de plus, nous demandons qu'un protocole, à l'image d'autres directions locales , soit mis en place dans notre département concernant les récupérations horaires lors de la participation des agents aux divers stages professionnels. Pourquoi est-ce fait ailleurs (depuis peu dans la Nièvre par exemple), alors qu'ici rien ne se met en place ! Les témoignages récents d'agents nous indiquent que selon les chefs de service tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Il est impératif qu'une note cadre les pratiques ! Trop de collègues ne s'inscrivent pas à des stages en particulier sur une demie journée car cela leur ferait perdre trop d'heures sur leur compteur.

- Nous demandons communication du plan triennal de restructuration envoyé à la Direction Générale dans le cadre de la démarche stratégique.